



RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PAVILLY

Par suite des élections municipales du 15 mars 2026, les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Pavilly doivent être renouvelés, pour une durée de 6 ans.

Pour les membres nommés par le Maire de Pavilly, et en application des articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, les associations de retraités et de personnes âgées du département, et les associations de personnes handicapées du département sont invitées à transmettre des propositions de candidatures pour siéger en tant que membres nommés au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **Dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social **dans la commune** ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.C.A.S., n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du C.C.A.S. ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

La liste proposée devra comporter, sauf impossibilité, au moins trois noms, et devra être adressée au C.C.A.S. de Pavilly – Place Général de Gaulle – 76570 Pavilly ou par courriel à : anneclaire.appere@pavilly.fr, pour **le 7 avril 2026 au plus tard**, en indiquant pour chaque candidat, son nom, prénom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse mail.

Le choix sera effectué par le Maire de Pavilly et sera notifié aux intéressés.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le C.C.A.S. au 02 32 94 52 07